

FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF

Document complémentaire – bonification de la prise en compte du développement durable dans l'analyse des projets

Mise en contexte

La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie s'avère le document encadrant le déploiement du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf. Ce cadre d'application se veut en adéquation avec la vision du développement du territoire en 2030, lequel intègre la notion de développement durable :

« Portneuf est une communauté accueillante, solidaire, créative, dynamique et fière de l'être! Ayant à cœur son environnement et sa qualité de vie, Portneuf mise sur son patrimoine, sa diversité, les savoirs et le leadership de ses gens pour assurer la croissance de son économie et le développement durable de son territoire. »

De plus, un des principes directeurs de cette politique s'appuie spécifiquement sur le développement durable :

« Un développement durable du territoire et de ses communautés tenant compte de façon indissociable des dimensions environnementale (maintenir l'intégrité de l'environnement), sociale (assurer l'équité sociale) et économique (viser l'efficience économique). »

Dans l'optique d'améliorer la cohérence des projets soutenus avec cette orientation, la MRC de Portneuf accroît la prise en compte du développement durable dans l'analyse des projets présentés. L'année 2022 a servi à amorcer cette intégration qui se fera de façon graduelle. Cette démarche poursuit les objectifs suivants :

Au niveau des promoteurs :

- Encourager les différents promoteurs à réfléchir en amont leur projet en fonction des principes de développement durable;
- Outiller les promoteurs dans leurs réflexions, leurs décisions et dans l'application de pratiques responsables pour la mise en œuvre de leur projet.

Au niveau du territoire :

- Maximiser les retombées structurantes et durables des projets soutenus et diminuer les impacts négatifs;
- Contribuer davantage au développement durable du territoire.

Au niveau de l'attribution du fonds :

- Augmenter la pondération du critère « développement durable » dans la grille d'analyse de projet;
- Évaluer les meilleures pratiques afin de bonifier le processus d'analyse de projets sous l'angle du développement durable.

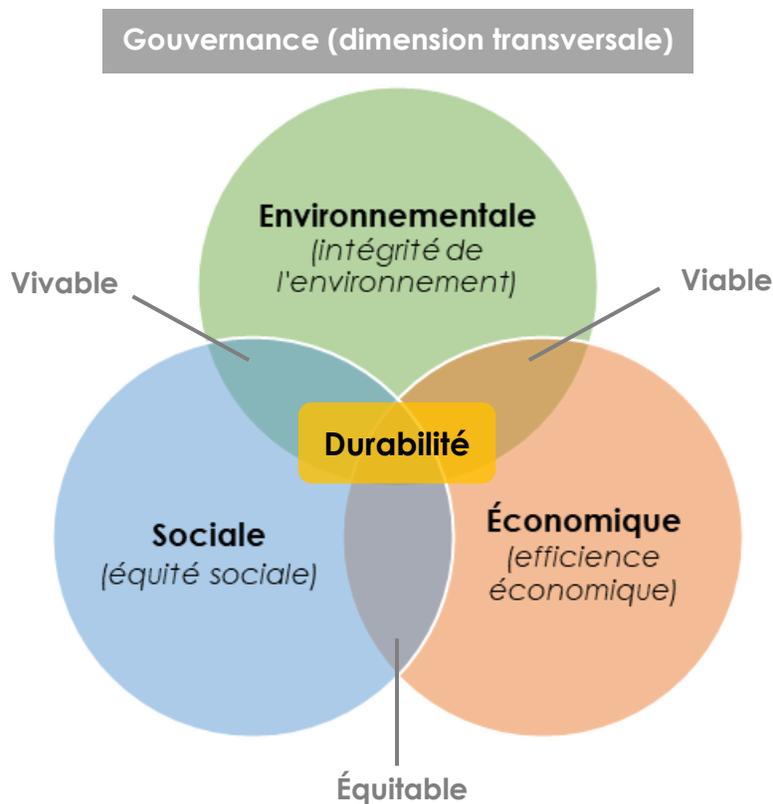
Définition :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Gouvernement du Québec, Loi sur le développement durable, 2006.

Dimensions :

Schéma simplifié du développement durable



Dans un idéal à atteindre, un projet durable doit donc viser à couvrir les trois dimensions du développement durable de façon équilibrée. Un projet qui est, à la base, de nature sociale, doit également prendre en compte les effets environnementaux et économiques. Un projet de nature économique doit considérer les effets environnementaux et sociaux. Il en est de même pour un projet de nature environnementale où les aspects économiques et sociaux doivent être pris en compte.

Pistes de réflexion (mots-clés, thèmes, etc.) :

Voici, à titre indicatif, quelques éléments pouvant aider aux réflexions pour améliorer la prise en compte du développement durable dans la planification et la réalisation d'un projet.

Ces thématiques ne sont pas exhaustives, mais constituent une base pour réfléchir un projet selon les dimensions du développement durable. Il est à noter que certains éléments pourraient se retrouver dans plus d'une dimension, mais que dans un souci de concision, ils ont été positionnés dans une seule dimension.

Dimension sociale

- Acceptabilité sociale
- Accessibilité aux services
- Amélioration des conditions de vie
- Concertation
- Entraide et solidarité
- Équité
- Implication et participation citoyennes
- Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
- Promotion et accès à la culture
- Promotion et accès aux sports et loisirs
- Protection et mise en valeur des paysages et du patrimoine
- Qualité de vie
- Renforcement du sentiment d'appartenance
- Saines habitudes de vie
- Santé et sécurité
- Satisfaction des besoins essentiels en santé, logement, emploi, éducation, etc.
- Support aux communautés en revitalisation
- Support aux populations vulnérables
- ...

Dimension environnementale

- Achat local et circuits courts
- Amélioration du cadre de vie
- Aménagement durable du territoire
- Éducation et sensibilisation à l'environnement
- Efficacité énergétique
- Gestion écologique des matières résiduelles (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation)
- Impact sur les changements climatiques
- Préservation et mise en valeur des ressources naturelles (air, eau, sol, faune, flore, forêt, etc.)
- Réduction de la consommation de ressources renouvelables (eau, forêt, énergie, etc.)
- Respect de la capacité de support du milieu
- Transport et mobilité durable
- Utilisation de produits écologiques, équitables
- ...

Dimension économique

- Approvisionnement local et responsable en biens et services
- Circuits courts
- Implication financière adéquate du promoteur
- Contribution à l'économie locale et territoriale
- Création et maintien d'emploi(s)
- Développement des compétences
- Économie circulaire
- Niveau de vie
- Optimisation des ressources et mutualisation
- Réponse à un besoin réel et justifié
- Viabilité économique
- ...

Gouvernance et gestion responsable

- Capacité de réalisation du projet
- Engagement des dirigeants
- Éthique et transparence
- Gestion des risques
- Gestion participative
- Implication des parties prenantes
- Modèle d'affaires durable
- Responsabilité sociale des organisations
- Saine gestion des ressources humaines
- ...

Quelques références :

- [Financement responsable – guide pratique pour les organismes de développement économique régional](#) (Centre québécois de développement durable)
- [Questionnaire de diagnostic organisationnel orienté vers le développement durable](#) (Centre québécois de développement durable)
- [Guide pour la prise en compte des principes de développement durable](#) (Gouvernement du Québec)
- [Aide-mémoire pour l'organisation d'événements écoresponsables](#) (Gouvernement du Québec)
- [Conseil québécois des événements écoresponsables](#) (site Web)
- [Guides et ressources](#) (Conseil québécois des événements écoresponsables)